

22 Jan. 90

Dossier concernant, Des Tableaux
anciens appartenant à l'Eglise
d'Herenthout (par Tuven)

N° 3136

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3136
Eglise d'Herenthout. Coll. anciens.

Brux. 25 Avril 1840

à M^r le Ministre de
l'Intérieur &c

Comme suite à votre
apostille du 22 février 39,
Cher des Beaux-Arts,
N° 22837, trois membres
délégés de notre Commission
accompagnés de M^r Lefebvre,
Expert des Meubles, se sont
rendus à Huyembourg
pour examiner les tableaux
que le Conseil de fabrique
de l'Eglise de cette localité
sollicite l'autorisation
d'aliéner.

Nous avons l'honneur
de vous informer, M^r le
Ministre, que les délégués
ont exprimé l'avis
unanime qu'aucun de
ces tableaux ne présente une
valeur artistique suffisante
pour figurer dans la
Galerie de l'Etat.

La Commission des
références à cette appré-
-ciation est une qu'il
qu'il n'y a pas lieu, en
ce qui la concerne, de
donner suite à cette
affaire.

Elle peut en la
différents pièces trans-
mise par l'apostille
présent, vous prie
Mlle M., d'agréer de

Le Président

Le Secrétaire

dd

Stet

Bruxelles, le 19 Avril 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3136

Monsieur le Secrétaire,

Pour satisfaire au désir exprimé par votre lettre du 27 février, j'ai accompagné les membres de la Commission des musées royaux délégués à Herenthout, pour y examiner les tableaux que le conseil de fabrique de l'église demande de pouvoir aliéner.

J'ai l'honneur Monsieur, de vous faire connaître le résultat de cet examen :

L'église possède trois tableaux de Boyermans ne manquant pas de mérite, mais étant plutôt des simili van Dyck, que des œuvres personnelles du maître; bien inférieures, comme qualité, au tableau présenté en Janvier 1887, au musée (Enée chez Didon.)

La toile capitale est le miracle de S. Gommaire, tableau bien composé, très rigoureux dans la partie à droite, mais faible dans la gauche, et dans un fort mauvais état

de conservation. Les vêtements ont été trop nettoyés; les ornements qui les enrichissaient ont en partie disparu, de nombreuses retouches se remarquent dans les personnages et dans le fond.

Dans l'état on il se trouve, tenant compte des frais à faire pour le remettre en état de conservation, je l'évalue à 2500 frs; chiffre que l'on n'obtiendrait pas d'un amateur, si l'Etat autorisait l'église à s'en dessaisir.

Le martyre de S^t Sebastien est inférieur au précédent comme composition et comme tonalité; il est très incorrect de dessin et a subi de nombreuses avaries. Valeur 1500 frs.

La tentation de S^t Antoine, signée du monogramme de Boyermans est une composition bizarre, espèce de charge d'atelier, à laquelle il manque l'esprit de Teniers. Lorsqu'il traitait de pareils sujets. Valeur 500 frs.

Le quatrième tableau qui présente quelque intérêt est le S^t Pierre de Ykens, grande toile de maître-autel; ayant été longtemps exposée aux rayons solaires et à l'humidité, elle est complètement décolorée. Les frais de restauration dépasseraient la valeur artistique.

L'Eglise ayant été restaurée dans un style gothique d'une tonalité peu favorable aux tableaux du XVIII^e siècle, il serait difficile d'y replacer ces quatre tableaux que l'Etat pourrait déposer dans des musées secondaires, ou des églises pauvres. Autoriser l'aliénation aux enchères présente de graves inconvénients: les tableaux se vendent à vil prix, et dès qu'ils sont entre les mains de particulier, les réclames et les articles abondent dans les journaux, pour attirer l'attention d'un américain quelconque, on pour forcer le gouvernement à racheter, avec compensations, l'œuvre d'art.

Veuillez agréer Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments respectueux

Victor Le Roy

Brux. 1^{er} Avril 1890

M^r Victor Le Roy
Comm. - Exp. des
M. roy. de Belgique

Les Délégués de la Com-
ité des études me chargent
de vous informer qu'ils se
rendront à Herentbourg,
le jeudi, 10 avril, par le
train de 10 heures 3 min. du
matin, arrivant à Coubiel
à 11 heures 9 min. - Ils espèrent
vous rencontrer à la Station
du Nord.

Unvlt. ags. et M. l'ass.
ne me a été dit.

Le Secrétaire
Vlt

1^{er} Avril 1890

M^r le Curé de l'Eglise
d'Herentbourg
(D^{re} d'Amers)

Nous avons l'honneur
de vous informer que des

S'il y en a de la Com. Dir.
du Collège royal se
rendront à Heerenthout
Samedi, 10 Avril, par le
train partant de Bruxelles
à 10 heures, 3 min. Ces
Messieurs vont pour
mission d'examiner les
tableaux de votre Eglise.

Ave. M., l'ap. de
votre dut.

La Com. Dir.
Le Secrétaire

Wk

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3136 Bruxelles le 27 Jan. 1860.

M. V. Le Roy

Commissaire Exposé 1860

La Commission Directrice
a désigné M. M. Alb. De Vrienoet
et Clays à l'effet d'examiner à
Heerenthout (P^{re} d'Etienne) plusieurs
tableaux anciens que le Conseil de
Fabrique de l'Eglise de cette localité
demande à ~~l'acquisition~~ ^{l'acquisition} l'aliéner.
La Com^{me} a exprimé le vœu qu'il
vous priions d'accompagner ces
deux Messieurs désignés.

Je vous prie, M^r, d'avoir
l'obligeance de me dire si vous en
avez eu l'occasion de remplir ces
missions le Samedi 8 Mars.
Dont l'affirmative, vous pourriez

vous m'avez dit adieu sur
rapport avec M. M. les Délégués,
D'après des renseignements
recueillis, le Clavier de vos
transportera de Mireille à
Bouzel qui se trouve à 3 1/2
kilomètres de Hermuthout et
de Bouzel, par la maille-portef
ou la voiture.

En. etc, l'apr. de mon C.
Vos dev.

Le Secrétaire
V. S.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR

et de

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION

des

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.

N° 22837.

ANNEXE

Bruxelles, le 22 février 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3236

Transmis, pour avis, à la
Commission directrice des musées de peinture
et de sculpture de l'Etat, une dépêche du
département de la justice et des armées,
relative à des tableaux anciens de
l'église d'Heverthout.

POUR LE MINISTRE :

Le Directeur général,

Roumer

A la Commission directrice
des musées de peinture
et de sculpture de l'Etat

Copie

Bruxelles, le 19 février 1890

Ministère de
la Justice.

1^{er} Div^{is}on Gén^{ér}ale

3^e Section

N^o 18031.

—

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 934

J'ai l'honneur de vous communi-
quer les pièces ci-jointes d'où il résulte que
la fabrique de l'Eglise d'Hérenthout
sollicite l'autorisation de vendre six tableaux
anciens dont trois de Boyermans & un
d'Eyckens.

Avant de statuer sur cette demande,
je désire savoir si l'Administration du
Musée de l'Etat ne désire pas ~~acquiescer~~ l'un
ou l'autre de ces tableaux sur le mérite artis-
tique desquels deux membres correspondants
de la Commission royale des Monuments
ont fait un rapport que vous trouverez
parmi les pièces ci-jointes.

Vous y trouverez également les états
des frais de voyage de ces membres, que M^r
le Gouverneur d'Anvers m'a transmis.

Le Ministre de la Justice.

(S/). Le Jermel.

A M. le Ministre
de l'Intérieur & de l'Instruction
publique. —

Ministère de
la Justice

Copie

Bruxelles, 19 février 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

1^{re} D^{re} générale

3^e Section

M. le Ministre,

N^o

N^o 18031 -

J'ai l'honneur de vous communiquer
les pièces ci-jointes dont il résulte que la
fabrique de l'église d'Herenthout sollicite
l'autorisation de vendre six tableaux
anciens dont trois de Boyermans & un
(Extrême) d'Ykens.

Avant de statuer sur cette demande,
je désire savoir si l'Administration du
musée de l'état ne désire pas acquiescer l'un
ou l'autre de ces tableaux sur le mérite
artistique de quels deux membres correspon-
dants de la Commission Royale des Monuments
ont fait un rapport que vous trouverez
parmi les pièces ci-jointes.

Vous y trouverez également les états des
frais de voyage de ces membres, que M^r
le Gouverneur d'Anvers m'a transmis -

Le Ministre de la Justice :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

(M. Le Jeune) -
& de l'Instruction publique.

Copie.

Herenthout, 11 Januari 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Mijnheer de Gouverneur der provincie
Antwerpen. -

In antwoord op uwen brief van 10
dezer, heb ik de eer u te berichten dat
het Kerkfabriek van Herenthout in
zitting van 7 april 1889 besloten heeft
als volgt:

De Kerkfabriek van Herenthout:

Gezien dat de Kerk van Herenthout enige
Schilderijen bezit, die, alhoewel geen
meststukken, toch enige waarde schijnen
te hebben,

Gezien dat deze schilderijen niet gevoeglijk
in de Kerk kunnen geplaatst worden, maar
in een afgeronde plaats verzameld zijn,
waar zij allengskens meer en meer
beschadigd worden; -

Besluit Zich te wenden tot den Heer
Gouverneur en hem te verzoeken des Kundigen
te zenden om de waarde der schilderijen te
bepalen en ze vervolgende mogen verkoopen.

Waren tegenuoedig: J. J. Cools, pastoor,
Verhilt, burgemeester, Engels Fr., Gepts Eug.:
Vandryck Cor: Verhaegen Fr.: Verulst Jos:

De Secretaris

(S) L. Gepts.

De Voorzitter

(V) F. Engels

Aanwenz, W: de Gansmeester, de verzekering
mijner ware achting.

De Burgemeester

(S) Verhilt. —

Herenthout 11 janvier 1890.

N^o Le Conseil de fabrique de l'église de
Herenthout donne connaissance à M^r le
Gouverneur de la prov. d'Anvers de la décision
prise relativement à la vente de plusieurs
tableaux dont ^{cette église} ~~il~~ est dépositaire. & prie
ce haut fonctionnaire de vouloir bien envoyer
des experts pour fixer le prix de ces ouvrages.

Commission royale
des Monuments

Comité des Membres Correspondants

Amber, 24 X^{bre} 1889.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° _____

Le Comité des Membres Correspondants de
la C^{on} des monuments ~~Amber~~ fait part à
M^r le Gouverneur de la prov. d'Amber qu'il
n'est pas d'accord avec les délégués sur l'op-
portunité de la vente des tableaux de Boyer-
mand & Ykens, appartenant à l'église
de Herenthout. -

P^r le Comité
Le Membre Secrétaire
(S). Génard

Pour copie conforme,
Le gaffer de la province.
(S). De Laet.

Gouvernement provincial
d'Anvers

Anvers 17 janvier 1890.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Copie.

A.
3^e Don n° 8337

N°
M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre une délibération du conseil de fabrique de l'église d'Herenthout, tendant à pouvoir vendre publiquement quelques tableaux, parmi lesquels il s'en trouve trois, Signés du nom de Doeyemaers & un de celui d'Ykens.

Le Conseil communal d'Herenthout a émis un avis favorable sur cette demande.

Il résulte de la lettre ci-jointe en copie que le comité des membres correspondants de la Commission royale des monuments, ne partage pas la manière de voir de ses délégués, M. de Tanderouderaa & Ducaju qui trouvent fondés les motifs invoqués à l'appui de la demande.

La députation permanente du conseil provincial a, en séance du 3 de ce mois, approuvé cette demande, puisque les dits tableaux ne peuvent plus être d'aucune utilité pour l'église, mais elle y a mis cette condition qu'ils seront vendus publiquement après

A Monsieur le Ministre de la Justice. —

estimation par un expert compétent.

Je joins à la présente, M. le Ministre,
les états des frais de route & de séjour
des délégués en question. —

Je vous prie, M. le Ministre, de
vouloir bien donner à cette affaire la
suite qu'elle comporte.

Le Gouverneur
(S) B: Oly.

Rapport de M. M. Vander Ouderaa & Ducoffe
sur six tableaux appartenant à l'église d'Herenthout.

1^{er} Martyre de St Sébastien, Signé Boeyermans ^{Finait} 1661
H. 2.50 - L. 2^m -

2^{er} Le miracle de St ? (Gummarus) Signé Boeyermans ^{Finait} 1658.
H. 3^m - L. 2^m -

Ces tableaux se trouvent en bon état de conservation, mais ils ont besoin d'être nettoyés. — Le n^o 2^{er} est moins beau que le n^o 1^{er}. —

3^{er} La tentation de St Antoine Signé B. 1659 -
H. 1.50 - L. 1^m -

Ce tableau est moins beau que le n^o 1^{er}, mais supérieur au n^o 2^{er} — Il réclame également des soins de nettoyage. —

4^{er} St Pierre reçoit les Clés - Ce tableau est de Ykens & porte la signature - La valeur artistique n'est pas grande, à l'exception de la figure de St Pierre.

Les deux autres tableaux sont sans valeur

(S) P. Vander Ouderaaf.

Le Membre Secrétaire :

(S) P. Génard

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE